Chambre de Métiers d'Alsace

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe - CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83
Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -680025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60
Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - BP 3007 - 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16

# CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

## - SOCIETE -
## TRANSFORMATION SARL en SAS

**Formulaires** : 1 formulaire M2 (document à télécharger)
1 formulaire M3 (document à télécharger)

**Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr**

**Rubriques**
- **Créer et Reprendre**
- **Centre de Formalités des Entreprises**

**Documents complémentaires à fournir en annexe des formulaires :**

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la nomination du président, de l'administrateur, du directeur général, des commissaires aux comptes, enregistrés
- 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par toute personne habilitée par les textes
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution
- 2 exemplaires du rapport du commissaire à la transformation
- 2 exemplaires du rapport du commissaire aux comptes (si le commissaire à la transformation est chargé aussi de l'établissement du rapport sur la situation de la société, dans ce cas, il peut rendre compte de sa double mission dans un seul rapport)

*Si la personne (le président ou les membres de l'organe de direction) n'est pas immatriculée au RCS :*
- 2 copies de la carte d'identité recto-verso, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité à jour (adresse)
- 2 attestations sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation (document à télécharger)
- si le Président est une personne morale : fournir un extrait KBIS de moins de 3 mois

*Pour les commissaires aux comptes* :
- lettre d'acceptation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- justificatif de leur inscription à l'ordre des commissaires aux comptes

✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **216,51 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

⚠ **Pour les sociétés unipersonnelles (SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la présidence : 100,51 €**

## PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

Chambre de Métiers d'Alsace

# SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

**Sur rendez-vous** :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 € ☐

Modification : 40,20 € ☐

**Par dépôt ou envoi postal** :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 € ☐

Modification : 30 € ☐

---

**Mes coordonnées** :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :